

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril 2018, le Maire en vertu du Code général des Collectivités Territoriales a convoqué le Conseil Municipal pour le 6 avril 2016 à 20h30.

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à 20h30, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal de NERVILLE-LA-FORET, sous la présidence de Monsieur VAN HYFTE Philippe, Maire.

Etaient présents :

M. VAN HYFTE Philippe, Maire
M. BOUDER Pierre-Yves, adjoint
Mme PORCAR RAGA Corinne, Adjointe
Mme AZENHA Marion
M. DESBARBIEUX Jean-Lou
Mme FALLET Béatrice
Mme GAGNÉ Galina
M. MERCIER Philippe
M.MOUSSETTE Stefan
M. ROBERT Michel
Mme RONNEL Pascale

Absents représentés: M. CHARPILLAT Bernard représenté par M.MOUSSETTE Stefan
M. GILLES Franck représenté par Mme FALLET Béatrice
Mme LEROY Dominique représentée Mme PORCAR RAGA Corinne

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de quatorze, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame AZENA été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2017 le Conseil Municipal approuve celui-ci.

1° COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 sont présentées à l'assemblée par le doyen du Conseil Municipal, le Maire ne participant pas à l'exposé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice 403 051,84 €

Recettes de l'exercice 526 380,52 €

Excédent courant 123 328,68. €

Excédent N-1 159 653, 27 €

Résultat de clôture excédentaire >>>>→ 282 981, 95. €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice 105 589,89 €

Recettes de l'exercice 113 404,42 €

Excédent courant 7814.53 €

Déficit N-1 88 550,46 €

Résultat de clôture déficitaire >>>>→ - 80 735,93 €

RESULTAT CUMULE des deux sections : 282 981,95 €

COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2017

Le Compte de Gestion du Receveur est en concordance avec le Budget Administratif et n'appelle aucune observation.

3° AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2017 est de 282 981,95 €

Le Maire propose d'affecter : la somme de 202 246,02 € en report de recettes du budget primitif de fonctionnement 2018

Le Maire propose d'affecter : la somme de 80 735,93 € en report de recettes du budget primitif d'investissement 2018

Après exposé de ces données, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité** le Compte Administratif (à l'exception du maire ne participant au vote), le Compte de Gestion et l'affectation des résultats.

4° COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 sont présentées à l'assemblée par le doyen du Conseil Municipal, le Maire ne participant pas à l'exposé.

SECTION D'EXPLOITATION

| | |
|------------------------|--------------|
| Dépenses de l'exercice | 7 856,72 € |
| Recettes de l'exercice | 26 498,92 € |
| Excédent courant | 18 642,20 € |
| Excédent N-1 | 152 595,42 € |

Résultat de clôture excédentaire >>>>→ 171 237,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|------------------------|-------------|
| Dépenses de l'exercice | 16 720,54 € |
| Recettes de l'exercice | 96 312,69 € |
| Excédent courant | 79 592,15 € |
| Excédent N-1 | 48 269,12 € |

Résultat de clôture excédentaire >>>>→ 127 861,27 €

RESULTAT CUMULE : 299 098,89 €

5° COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Le Compte de Gestion du Receveur est en concordance avec le Budget Administratif et n'appelle aucune observation.

6° AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire propose d'affecter l'excédent de **171 237,62 €** au budget primitif d'exploitation 2018

Le Maire propose d'affecter l'excédent de **127 861,27 €** au budget primitif d'investissement 2018

Le **Conseil Municipal vote à la majorité des présents**, le Compte Administratif, (à l'exception du maire ne participant au vote) le Compte de Gestion et l'affectation des Résultats.

7° VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018

Le Maire propose que, conformément aux propositions de la commission des finances, les taux d'imposition 2018 ne soient pas modifiés :

Les taux repris sont :

Taxe d'Habitation : 15.13 % Foncier non Bâti : 68.67 % C.F.E. : 18.27 % Foncier Bâti : 11,88 %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2018 est de 285 444 € ; il est en augmentation de 0.77 % par rapport à l'année 2017 suite à l'augmentation des bases par les finances publiques.

Le **Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents** le maintien des taux d'imposition pour 2017.

8° BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Le Maire propose les prévisions budgétaires 2018 établies par la Commission des Finances.

Le Budget Primitif s'équilibre de la façon suivante :

| | | |
|---------------------------|----------------------|--------------|
| Section de Fonctionnement | Dépenses et Recettes | 719 437,32 € |
| Section d'Investissement | Dépenses et Recettes | 713 629,43 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2017.

9° BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

Le Maire propose les prévisions budgétaires 2017 établies par la Commission des Finances.

Le Budget Primitif s'équilibre de la façon suivante :

| | | |
|--------------------------|----------------------|----------------|
| Section d'exploitation | Dépenses et Recettes | 178 747,05 € |
| Section d'Investissement | Dépenses et Recettes | 1 158 680,92 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2018.

10° INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU TRESOR PUBLIC 2017

Cette indemnité est calculée sur la base du total du budget général de la commune pour l'exercice considéré, par application d'un pourcentage lié à la tranche budgétaire.

Le montant de l'indemnité, établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 est fixé pour l'exercice 2017 à 370 € brut. Ce montant sera inscrit au prochain budget primitif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de cette indemnité.

11° ACHAT DE TERRAINS AU LIEU-DIT LES COUTUMES EN Espace Naturel Sensible

Nerville subit à nouveau une forte pression foncière au lieudit « les coutumes ». Le Maire rappelle que dans la majeure partie des cas, les parcelles acquises sont vouées à être déboisées ou construites illicitement.

La zone concernée doit être préservée en espace naturel ou agricole. C'est dans le cadre de cette volonté de préservation que la commune se porte acquéreur à toute vente dans ce secteur.

Quatre parcelles sont à vendre actuellement :

les AB 37 et 43 d'une surface totale 3422 m² pour la somme de 6844 €

la AB 31 d'une superficie de 910 m² pour la somme de 4 000 €

la A 196 d'une superficie de 1400 m² pour la somme de 4900 €

Le Maire rappelle également que des subventions auprès du Conseil Départemental sont attribuées pour ce genre d'achat de parcelles en Espace Naturel Sensible.

Le conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à procéder à l'achat de ces dites parcelles.

12° DEMANDE DE CONSIGNATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS

Dans le cadre du paiement des terrains expropriés en ENS et pour la future station d'épuration, la commune a l'obligation de consigner auprès de la caisse des dépôts la valeur des parcelles en indivision de propriété.

Afin de clôturer ce dossier, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à ces formalités.

13° APPROBATION DU PLU/ Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2014, approuvant la prescription de la révision du POS en vue de l'élaboration du PLU

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 janvier 2016 relative à la mise en débat du PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu l'ensemble des commissions réunions de travail et réunion publique organisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU ainsi que la transmission et mise à disposition de supports d'information aux élus et à la population

Vu l'avis des personnes publiques associées sur l'arrêt du projet de PLU

Vu l'enquête public qui s'est déroulée décembre 2017

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur émettant un avis favorable sans réserve

Vu la présentation ce jour du projet de PLU soumis au PLU tel qu'il est présenté.

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité (14 pour sur 14) d'approuver le PLU tel qu'il est annexé.

La délibération sera affichée pendant un délai d'un mois, que la diffusion dans un journal d'annonces légale sera effective et que le dossier approuvé sera consultable aux heures habituelles de l'ouverture de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

LISTE DES DELIBERATIONS AVEC LES NUMEROS D'ORDRE

D.01/11/04/2018 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

D.02/11/04/2018 - COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2017

D.03/11/04/2018 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET COMMUNAL

D.04/11/04/2018 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2017

D.05/11/04/2018 – COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT 2017

D.06/11/04/2018 – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

D.07/11/04/2018 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018

D.08/11/04/2018 - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

D.09/11/04/2018 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

D.10/11/04/2018 – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU TRESOR PUBLIC 2018

D.11/011/04/2018 - ACHAT TERRAIN EN ESPACE NATUREL PARCELLE n° AB 196

D.12/11/04/2018 - ACHAT TERRAINS EN ESPACE NATUREL PARCELLE n° AB 37 ET 43

D.13/11/04/2018 - ACHAT TERRAIN EN ESPACE NATUREL PARCELLE n° AB 31

D.14/11/04/2018 - CONSIGNATION DE DEPOTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS

D.15/11/04/2018 - APPROBATION DU PLU Plan Local d'Urbanisme

